

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>21</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>26</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>5</b>

L'an deux mille vingt-trois et le quinze juin à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 9 juin 2023

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, PACIONI, CHARRIERE, CHAUVET, LECOQ, QUERCI, Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, CHARRIERE, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, SERIO, FEURMOUR

**ABSENTS** : Mesdames BARTHELEMY, MORIN et EPAUD, Messieurs SERRANO, BOUTIER et PONSY

**PROCURATIONS** : de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE, de Monsieur SERRANO à Madame BOUCHET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur PONSY à Monsieur QUERCI, de Monsieur BOUTIER à Madame FEURMOUR,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Rose-Marie KRAWCZYK

**Délibération n° 15-06-2023 – Demande de co maitrise auprès du Département du Gard pour les travaux d'aménagements, de revalorisation et de mise en sécurité de trois axes principaux de Clarensac – phase études**

Monsieur Olivé, rapporteur, expose :

Considérant la volonté politique d'améliorer les différents axes d'entrée et de sortie de Clarensac par la majorité municipale,

Considérant le dossier d'études réalisé par le bureau CAP'INGE sur cette volonté et notamment les trois phases suivantes :

-PHASE 1 : de la route de Nîmes – RD n°14 (carrefour) jusqu'au boulevard des Coussières (carrefour/feu),

-PHASE 2 : de la route de Langlade – RD n°14 jusqu'au carrefour RD14/RD103,

-PHASE 3 : de la RD n°1 jusqu'au carrefour après le cimetière à la sortie de Clarensac – chemin de la carrière vieille

Considérant le dossier ci-joint,

Considérant l'avis de l'unité territoriale de Vauvert sur ledit projet,

Considérant la programmation des travaux du Département du Gard,

Considérant les différentes interventions en amont par le service de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales,

Considérant l'intervention en amont de Territoires énergie du Gard en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux aériens,  
Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2023,  
Considérant le budget général de la commune pour l'exercice 2023,  
Considérant les différentes demandes de subvention relatives à ce projet qui seront déposées en leur temps en cours d'exercice et suivants,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des commissions « cadre de vie et sécurité » et « voiries et travaux » réunies le 30 mai 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

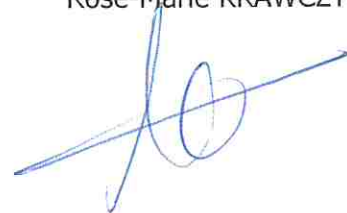
- De déposer une demande de co maitrise auprès du Département du Gard concernant les projets pluriannuels décrits en amont
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents et à effectuer toutes les démarches et formalités requises nécessaires à la réalisation des trois phases de projet de travaux d'aménagements, de revalorisation et de mise en sécurité de trois axes principaux de Clarensac.
- De réserver les crédits correspondants au budget principal 2023

Fait à CLARENSAC, le 15 juin 2023

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 juin 2023  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 20 juin 2023